

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le neuf avril deux mille vingt quatre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Julien BARATAUD représenté par Catherine VIDAL

Excusés non représentés : Jean-François POUMIER

Madame Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 05 avril 2024

Délibération 01042024 - Remplacement extincteurs

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrôle annuel des extincteurs est effectué tous les ans par l'entreprise DESAUTEL. Suite au dernier contrôle et afin de disposer d'équipements aux normes, l'entreprise DESAUTEL recommande le remplacement de certains équipements. Le devis reçu de la part de la société DESAUTEL pour ces remplacements représente un montant de 892.31 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de **VALIDER** le devis de l'entreprise DESAUTEL.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TUILLE et publication ou modification

Publié le 11/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 10/04/2024